

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS

Séance du 12 novembre 2012

D 2012 / 036

L'an deux mil douze, le lundi douze novembre à 20 heures 30.
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous
la présidence de Mme Marie-Françoise POUILLAIN, Maire.

**Date de la
convocation**

Le 05 novembre 2012

Date d'Affichage

Le 05 novembre 2012

Membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Présents :

Marie-Françoise POUILLAIN - Michel MARNEUR - Jocelyne
HERMELINE - Patrick CLÉMENT - Bernard PERDEREAU - Dominique
LÉOST - Florence DUMON - Olivier MATHA - Pascal MARIMBERT -
Evelyne DELAPLACE - Dany LAUVRAY - Béatrice QUÉRU - Franck
TERRASSON - Alain LAMY - Philippe LECAPLAIN.

Le conseil a nommé comme secrétaire de séance, Madame Béatrice
QUÉRU.

OBJET

DICRIM

Suite à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), Monsieur
Dominique LÉOST rappelle à l'assemblée que la municipalité se doit d'élaborer
un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) afin
d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant notre
territoire et notre population.

Il présente le projet de DICRIM et demande l'avis du conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve ce document.

Pour Extrait certifié conforme

Le Maire,
Marie-Françoise POUILLAIN

Rendu exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 16/11/2012
Et de la publication ou notification le : 22/11/2012

Le Maire,
H-F POUILLAIN





COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS

☎ 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75

Mail : mairie-vert-en-drouais@wanadoo.fr

Site Internet : www.vert-en-drouais.fr

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

HYGIENE ET SECURITE PUBLIQUE



Editorial :

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été élaboré, afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la commune de Vert-en-Drouais.

Il s'insère dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) élaboré par le Conseil municipal.

Notre commune est concernée par les risques suivants :

- Risques naturels :
 - Le risque d'inondation
 - Le risque d'affaissement minier
- Risque Technologique :
 - Le risque de transport de matières dangereuses (TMD)

Si Vert-en-en-Drouais, présente peu de dangers permanents, il n'en demeure pas moins, comme partout ailleurs, qu'un risque lié à un événement exceptionnel, climatique, demeure et le risque « zéro » n'existe pas.

Il est destiné à vous informer sur les dangers potentiels qui existent sur le territoire de notre commune et sur la conduite à tenir en cas d'accident car les citoyens ont un droit naturel à être informés sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (loi n°2004-811 du 13 août 2004).

Lieu de mise en consultation du DICRIM :

Mairie
37, rue Charles Waddington
28500 Vert-en-Drouais
Tel : 02.37.82.91.01

Permanences :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
Le samedi de 9h00 à 12h00 (sauf juillet et août)
Ou sur rendez-vous.

INTRODUCTION

1 - Définition du risque majeur

Le risque majeur résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue,
- une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique...
- les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire...

La commune de Vert-en-Drouais est concernée par :

- deux risques naturels : inondation et affaissement minier
- un risque technologique : le transport des matières dangereuses

2 – Le moyen d'alerte

Face aux risques recensés sur la Commune et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer une information préventive. Elle est instaurée en France par l'article 12 de la Loi du 22 juillet 1987 : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Ses dispositions générales sont contenues dans le code de l'environnement (R 125-9 à R125-22 notamment).

Son but est de sensibiliser la population aux risques existants et de l'informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.

Le présent dossier, intitulé DICRIM s'inscrit dans cette démarche de prévention. Tout citoyen peut consulter le DICRIM tenu à disposition en Mairie ou sur le site de la commune de Vert-en-Drouais.

Les risques sur la commune de Vert-en-Drouais :

- risques naturels : le risque d'inondation et le risque affaissement minier,
- risque technologique : le risque des transports des matières dangereuses,
- le risque de tempête à titre d'information complémentaire.

En permanence, vous pouvez vous informer grâce à un système vigilance crues mis en œuvre depuis juillet 2006 (circulaire préfectorale du 12 avril 2006) via le site internet

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

Vous pouvez aussi vous informer sur les risques météorologiques sur le site : www.meteofrance.com

1 – LE MOYEN D'ALERTE

Comme historiquement, la commune de Vert-en-Drouais n'a jamais eu d'arsenal de sapeurs-pompiers qui étaient jadis alertés par une sirène, le réseau d'alerte actuel est composé d'un véhicule avec haut-parleur qui effectue des passages dans la commune.

2 – L'ALERTE

L'alerte se fait par la diffusion d'une annonce sonore annonçant un danger immédiat. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection.

L'alerte est ensuite confirmée par la radio et sur le site internet de la commune <http://www.vert-en-drouais.fr>

3 – QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

Il est nécessaire d'observer rapidement quelques consignes de sécurité :

Dès que vous entendez la voiture « alerte » :

- Respectez le message indiqué par celle-ci,
- Ecoutez la radio (RTV 95.7 ou EVASION 99.2), vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre.
- Ne fumez pas, libérez les lignes téléphoniques pour les secours,
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

4 – LIEUX DE REGROUPEMENT

En cas de nécessité d'évacuation des habitants, un point de regroupement est prévu :

- Le Foyer rural

Des élus et des représentants de la mairie seront présents sur place pour vous donner des consignes.



Vert-en-Drouais

EURE-ET-LOIR
Centre



affaissement
minier



transport de
marchandises
dangereuses



inondation



sismicité
zone 1

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

2. écoutez la radio

Station Radio Grand Ciel Dreux-97.7 Mhz

Station Chérie FM Nogent-le-Rotrou-88.5 Mhz

3. respectez les consignes

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

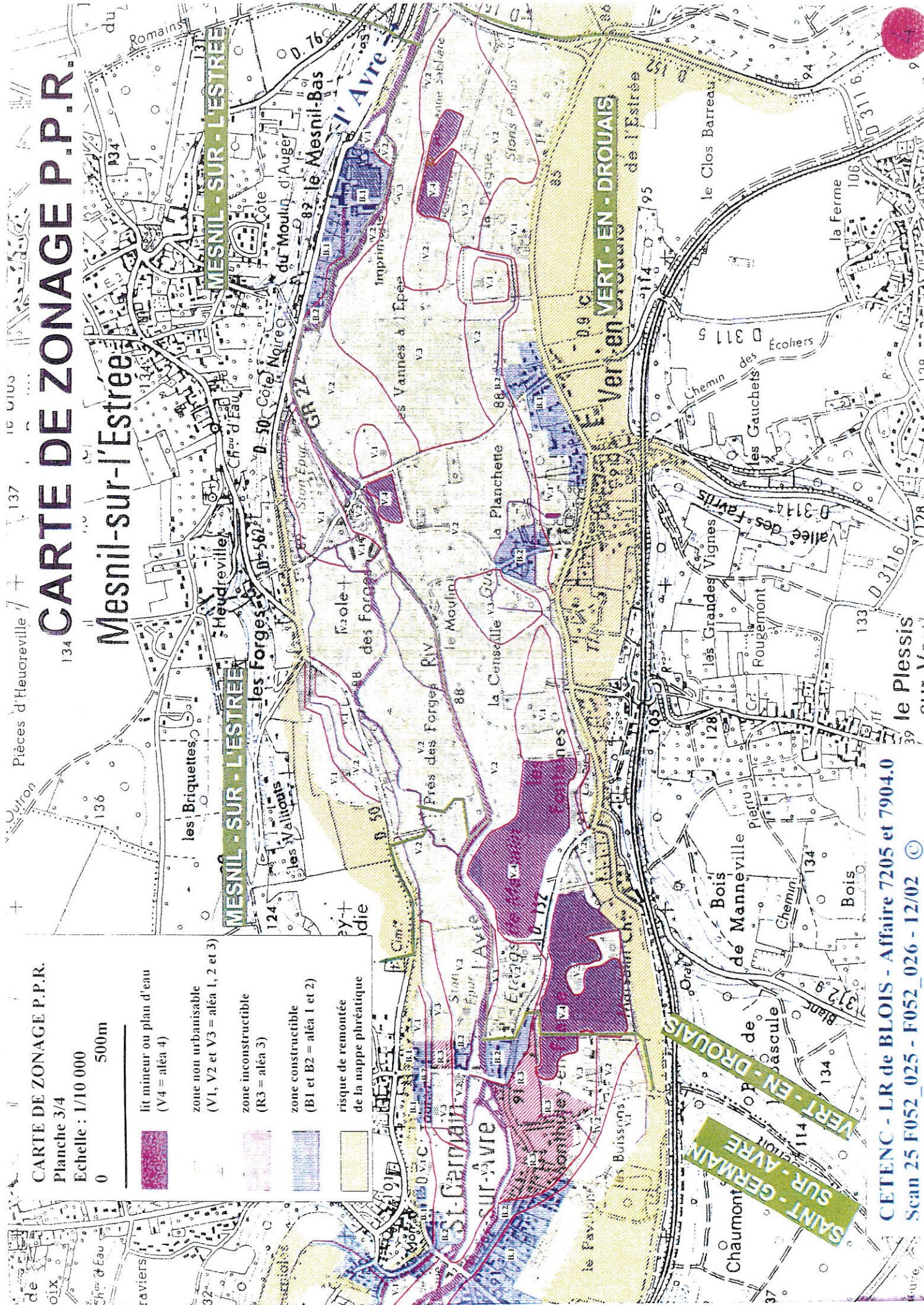
> en préfecture, le Document Départemental sur
les Risques Majeurs

> sur Internet : www.prim.net

ARRIVÉ LE :

16 NOV. 2012

SOUS-PRÉFECTURE DE DREUX
SERVICE DU COURRIER



CARTE DE ZONAGE P.P.R.
 Planche 3/4
 Echelle : 1/10 000
 0 500m

- lit mineur ou plan d'eau (V4 = aléa 4)
- zone non urbanisable (V1, V2 et V3 = aléa 1, 2 et 3)
- zone inconstructible (R3 = aléa 3)
- zone constructible (B1 et B2 = aléa 1 et 2)
- risque de remontée de la nappe phréatique

CARTE DE ZONAGE P.P.R.

Mesnil-sur-l'Éstrée

MESNIL - SUR - L'ESTRÉE

VERT - EN - DROUAIS

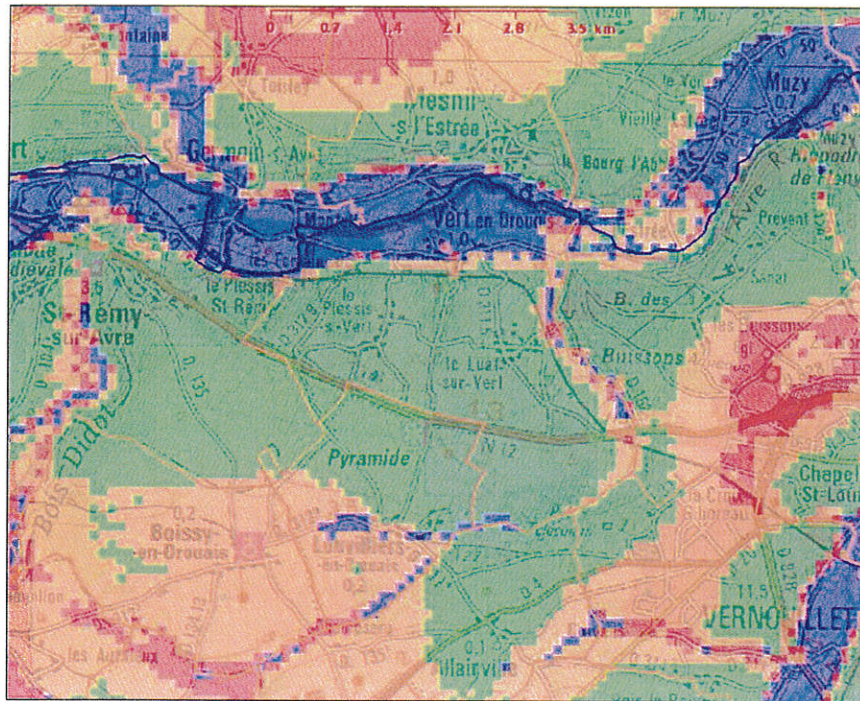
SAINT - GERMAIN SUR - AVRE



Remontées de nappes

Crues, inondations, ruissellements, débordements, remontées de nappes, ...

[Page précédente](#) [Imprimer cette page](#)



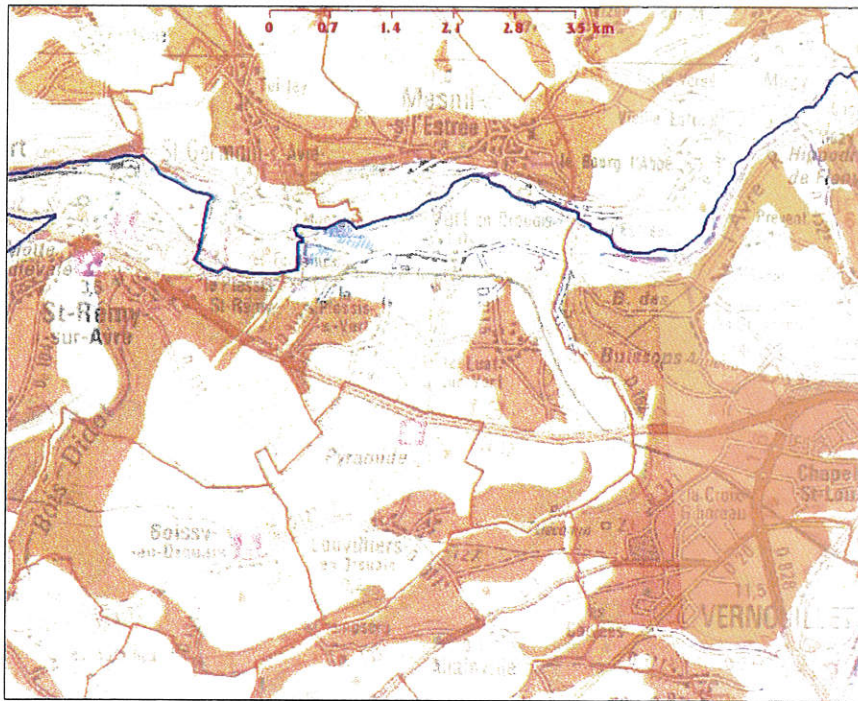
- Légende de la carte**
- Nappe sub-affluente
 - Sensibilité très forte
 - Sensibilité forte
 - Sensibilité moyenne
 - Sensibilité faible
 - Sensibilité très faible
 - Non réalisée



Argiles

Aléa retrait-gonflement des argiles

[Page précédente](#) [Imprimer cette page](#)



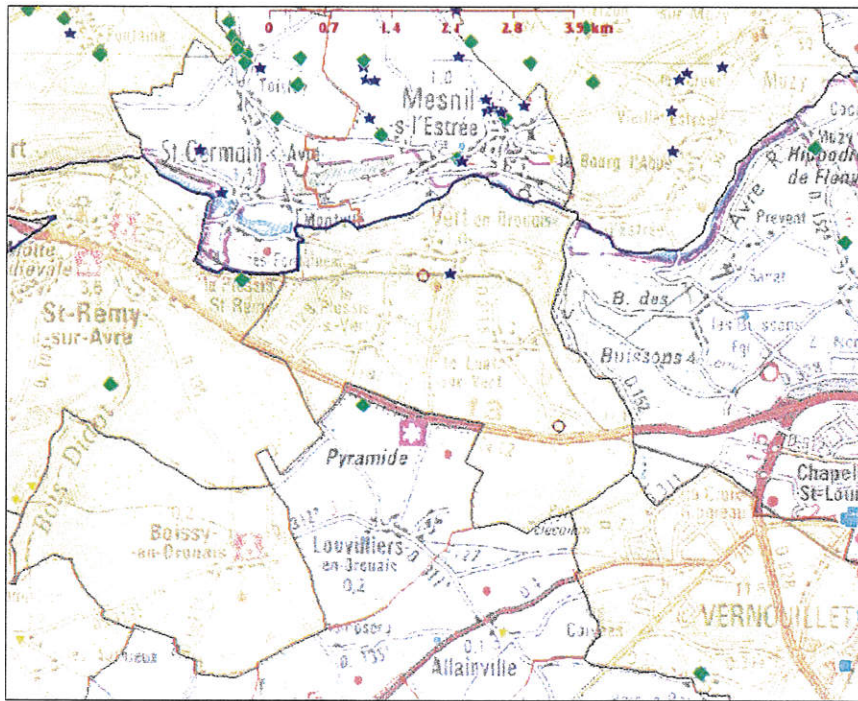
Légende de la carte

- Argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa à priori nul
- Argiles non réalisées



Cavités souterraines

[Page précédente](#) [Imprimer cette page](#)



Légende de la carte

- Cave
- ◆ Carrière
- ▼ Naturelle
- Indéterminée
- ▲ Galerie
- ★ Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- ★ Puits
- souterrain
- Contour de carrières
- Communes avec cavités non cartographiables (cavités confidentielles - sites archéologiques, sites protégés - cavités mal localisées)